



Contrat de service web antidaté

Par **pianos**, le **23/09/2010 à 11:21**

Bonjour,
J'ai signé un contrat avec un web consulting (site internet), et je désire me rétracter; on me dit que c'est trop tard, cependant sur les documents que j'ai signé (contrat de service), je me suis aperçu que c'est anti-daté (07-10-2010) quels sont mes droits?

Par **mimi493**, le **23/09/2010 à 14:35**

Le contrat est conclu quand vous avez demandé le service (commande) et non quand vous avez reçu le contrat et que vous l'avez signé.

Par **pianos**, le **23/09/2010 à 14:40**

Vous voulez dire par là que signer un contrat n'a aucune forme juridique?